

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU BADGE ASF RESTAURATION

TOUTE DEMANDE DE BADGE DOIT IMPERATIVEMENT ETRE ACCOMPAGNEE
D'UNE SIGNATURE SUR LES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

➤ OBTENTION DU BADGE ASF RESTAURATION

La demande de badge est réservée :

- Aux agents des ministères économiques et financiers en poste à proximité des restaurants ASF RESTAURATION,
- Aux retraités des services parisiens des ministères économiques et financiers,
- Aux personnes présentes dans un service parisien des ministères économiques et financiers pour une durée déterminée supérieure à 15 jours,
- Aux agents appartenant à une administration ayant conclu une convention d'accueil avec l'ASF RESTAURATION.

L'obtention de ce badge s'effectue au moyen du formulaire de demande ci-contre. Il doit impérativement être visé par le responsable de service, le responsable du bureau d'ordre ou le correspondant social.

Cette demande doit être accompagnée d'un justificatif (photocopie du dernier bulletin de paie ou attestation équivalente mentionnant l'indice de rémunération) et déposée dans le restaurant le plus proche de votre lieu de travail. Le badge vous sera délivré lors de votre premier passage en caisse, 48 heures après réception de la demande par le restaurant.

En cas de perte ou de vol, vous devez faire une déclaration auprès de votre restaurant habituel. Il vous en coûtera **5€** de frais pour vous en procurer un autre.

➤ UTILISATION DU BADGE ASF RESTAURATION

Le badge vous permet de déjeuner dans tous les restaurants de l'ASF RESTAURATION exception faite pour les agents appartenant à un organisme ayant conclu une convention avec l'ASF RESTAURATION, et détenteurs d'un badge avec restriction d'accès qu'à un restaurant.

Vous pouvez créditer et consulter son solde :

- Sur le site internet de l'association : <https://www.asfrestauration.fr> - rubrique « recharger mon badge », en vous créant un espace personnalisé. Cet espace vous permettra notamment de définir un seuil d'alerte concernant le solde du badge.
- Sur l'application mobile à télécharger sur les plateformes Android et Apple
- À la caisse du restaurant : en espèces - billets de 5, 10, 20 ou 50 € ou carte bancaire.

La caisse ne rend pas la monnaie et aucun solde débiteur n'est autorisé. Nous vous invitons à préparer vos dépôts à l'avance, afin de limiter l'attente.

La carte ASF RESTAURATION ne donne droit par jour, qu'à un seul repas subventionné, un deuxième passage est possible pour vos invités (enfants, agents extérieurs ou autre collaborateur) à un tarif extérieur. La grille des tarifs en vigueur est à votre disposition à l'entrée de votre restaurant et sur le site de l'association <https://www.asfrestauration.fr> et sur l'application mobile.

Tout badge non présenté (physiquement ou par QR Code) pour quelque motif que ce soit conduit à l'application du tarif extérieur.

Ce badge étant nominatif et individuel, vous ne pouvez, en aucun cas le prêter à qui que ce soit : toute utilisation abusive serait immédiatement sanctionnée par le blocage de votre compte.

➤ VALIDATION DU BADGE ASF RESTAURATION

La carte ASF RESTAURATION est soumise à validation. Cette opération se fait de manière automatique ou manuelle. Il peut donc vous être demandé de vous adresser à la caisse de votre restaurant, muni d'un justificatif. La validation permet la mise à jour de vos droits, de vos informations, et du tarif relatif à votre situation.

Tout badge non validé ou inutilisé depuis un an ne donne plus droit à remboursement, sauf exception justifiée (congé maternité, retraité, longue maladie...).

➤ RESTITUTION DU BADGE ASF RESTAURATION

Le badge ASF RESTAURATION doit obligatoirement être restitué au restaurant lors de votre départ (mutation, si votre nouvelle affectation ne vous permet pas de bénéficier de la restauration ASF RESTAURATION, fin de stage ou de vacation, fin de convention, ou détachement auprès d'une autre administration par exemple). Il vous appartient alors de faire une demande de remboursement du solde restant via l'application ou le site web.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du badge ASF RESTAURATION

A Paris, le : ____/____/20____

Signature du demandeur :